

# INTERPELLATION

**Auteur** UDC, par Eric Jacquod  
**Objet** Un peu de bon sens  
**Date** 11.09.2015  
**Numéro** 5.0189

---

Le Service des forêts et du paysage a décrété cet été une interdiction générale de faire du feu vu les conditions météorologiques. Les services communaux ont été chargés de faire respecter cette décision sans qu'aucune autonomie ne leur soit laissée. Tous les feux en plein air ont ainsi été pourchassés, qu'ils soient à proximité immédiate ou lointaine d'une quelconque matière combustible. Ainsi il a été explicitement interdit de faire du feu dans des cabanes de montagne situées bien au au-dessus de la limite de la forêt, sur des réchauds à gaz abrités dans un camp scout au milieu d'une place vide, bien sûr dans des grills au milieu du béton des villes et même sur les lacs. Etrangement, dans le contexte de danger immense de catastrophe majeure qui devait justifier ces mesures, il était toujours possible de fumer en toute liberté même si, à ma connaissance, le seul incendie qui fut allumé a été la conséquence de cette pratique.

L'organisation de camps en plein air ainsi que de beaucoup d'autres événements plus ou moins importants sont tributaires de la possibilité d'allumer des feux en plein air.

De telles interdictions aussi extrêmes que dénuées de bon sens, qui non seulement infantilisent ou humilient les citoyens et les communes, posent de gros problèmes aussi au niveau du tourisme. Si on avait laissé une marge de décision aux communes qui doivent mettre en application ces mesures et qui elles ont la connaissance du terrain et des gens, on n'en serait peut-être pas venu à cette situation qui ne fait que contribuer à la décredibilisation des services étatiques.

## **Conclusion**

Le service est-il disposé à envisager de prendre dans une future situation équivalente des mesures ciblées, rationnelles, en accord avec le but affiché?

Le service est-il disposé à laisser aux communes l'autonomie que le bon sens et la cohérence commandent?

Dans le cas contraire, combien coûterait un programme informatique qui enverrait automatiquement une interdiction générale aux autorités compétentes dès qu'il a fait 10 jours de chaleur sans pluie et combien d'EPT pourraient ainsi être économisées au service?